

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

MAIRIE DE FOS-SUR-MER

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2012

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 33

L'an deux mille douze et le vingt neuf mars à 18 heures 00,

Le conseil municipal de la commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

DATE DE LA CONVOCATION :
22/03/2012

Monsieur René RAIMONDI, Maire ;

Etaient présents :

Monsieur René RAIMONDI, Maire;

Mesdames et Messieurs, Mireille REYNAUD jusqu'à 19h54, Rita SERAFINI, Bernard GRANIE, Monique POTIN, Philippe POMAR, Anne-Caroline WALTER-CIPREO, Jean-Charles LENTINI, Martine RIPERT Adjoints.

DELIBERATION N° 2012-48

Mesdames et Messieurs, Jeanine PROST, Simone ALOY, Bernard DUCOGNON, Serge SANTAMARIA, Daniel HUMBLET, Richard GASQUEZ, Jean HETSCH, Lionel BARROT jusqu'à 20h47, Sylvie BEN AMOR, Lydie GAGNERIE, Magali LAURENT, Mariama KOULOUBALY ABELLO, Naâïma RAMLI à compter de 18h15, Lucie GIACCHETTI, Jean-Louis SANIAL, Philippe MAURIZOT, Gilbert DAL COL Conseillers Municipaux.

OBJET :

**AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
ET AIDE AUX ETUDIANTS**

Procurations étaient données à :

Monsieur Bernard GRANIE par Mireille REYNAUD à compter de 19h54,

Monsieur René RAIMONDI par Philippe TROUSSIER,
Madame Jeanine PROST par Claude LEROUX GRISARD,
Madame Sylvie BEN AMOR par Lionel BARROT à compter de 20h47,

Monsieur Jean HETSCH par Magali GASPARINI,
Monsieur Bernard DUCOGNON par Farid TOUATI,

Etaient Absents :

Monsieur Louis MICHEL,
Madame Naâïma RAMLI jusqu'à 18h15
Monsieur Jean-Michel LEROY,
Monsieur Jean FAYOLLE.

Secrétaire de Séance :

Madame Mariama KOULOUBALY ABELLO, Conseillère Municipale.

VILLE DE FOS-SUR-MER

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

DELIBERATION N° 2012-48

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la délibération n°2010-48 du 08 avril 2010 relative à l'aide au permis et bourse étudiants,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse Fosséenne, la municipalité a défini des orientations précises.

Que parmi celles-ci deux volets sont prioritaires :

- La prévention en terme de sécurité routière (aide aux permis de conduire),
- L'aide aux étudiants.

Considérant qu'en période de crise exacerbée pour la jeunesse, la municipalité de Fos-sur-Mer souhaite intensifier son aide sur ces deux axes.

Qu'à ce titre, la commune propose d'augmenter les aides apportées en passant de 200 € à 300 € pour l'aide au permis (qui se répartit en 150 € pour le code et 150 € pour la conduite), et de 250 € à 300 € pour la bourse accordée aux étudiants.

Considérant toutefois que, à l'image de ce qui se fait pour l'aide aux permis et codes (participation des bénéficiaires à une ½ journée de sensibilisation à la sécurité routière) et dans un souci de responsabilisation, la commune se réserve le droit de demander la participation des bénéficiaires de l'aide aux étudiants à une action citoyenne.

Le Conseil Municipal a été appelé à :

- fixer à 300 € le montant total de l'aide au permis de conduire, qui se répartit en 150 € pour le code et 150 € pour la conduite ;
- fixer à 300 € le montant de la bourse accordée aux étudiants,

Où l'exposé des motifs rapporté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE** :

1. **D'ABROGER** la délibération n°2010-48 du 08 avril 2010,
2. **DE FIXER** à 300 € le montant total de l'aide au permis, qui se répartit en 150 € pour le code et 150 € pour la conduite.
3. **DE FIXER** à 300 € le montant de la bourse accordée aux étudiants.
4. **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours,

Fait à FOS-SUR-MER, le 29 mars 2012

Le Maire,

René RAIMONDI



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.